

**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER
DES PROJETS/PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS
PUBLICS DANS LES REGIONS DE KAYES, KOULIKORO ET
DANS LE DISTRICT DE BAMAKO
DU 25 octobre au 03 novembre 2019**



Novembre 2019

TABLE DES MATIERES

Introduction	6
I. DEROULEMENT DE LA MISSION	6
REGION DE KAYES	6
1. PROJET D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
1.1. Séance de travail avec les services techniques	7
1.2. Réalisations physiques	8
1.3. Système de Suivi-évaluation	9
1.4. Situation financière	9
1.5. Etat de passation des marchés.....	10
1.6. Visite des réalisations physiques:.....	10
REGION DE KOULIKORO.....	11
2. PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE D'IRRIGATION DANS LE SAHEL (PARIIS)	11
2.1. Séances de travail avec les services techniques.....	12
2.2. Réalisations physiques	12
2.3. Système de Suivi-évaluation	13
2.4. Situation financière	13
2.5. Etat de passation des marchés.....	13
2.6. Visite des réalisations physiques	13
DISTRICT DE BAMAKO.....	14
3. CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ANIMALE (CNIA) ..	14
3.1 Séances de travail avec la direction du CNIA.....	15
3.2 Réalisations physiques	15
3.3 Système de Suivi-évaluation	15

3.4	Situation financière	15
3.5	Etat de passation des marchés.....	16
3.6	Visite des réalisations physiques	17
4.	PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA CITE DES ENFANTS DE BAMAKO	17
4.1.	Séance de travail avec la direction de la Cité.....	17
4.2.	Réalisations physiques	17
4.3.	Système de Suivi/évaluation	18
4.4.	Situation financière	18
4.5.	Etat de passation des marchés.....	18
4.6.	Visite des réalisations physiques sur le terrain.....	19
5.	PROJET DE CURAGE DES COLLECTEURS DANS LE DISTRICT DE BAMAKO	20
5.1.	Séance de travail avec la DNACPN	20
5.2.	Réalisations physiques	20
5.3.	Système de Suivi/évaluation	20
5.4.	Situation financière	20
5.5.	Etat de passation des marchés.....	20
5.6.	Visite des réalisations physiques sur le terrain.....	22
II.	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION	23
III.	DIFFICULTES RENCONTREES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....	24
	CONCLUSION.....	26
IV.	ANNEXE: TDR.....	26

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi physique et financier des Projets/Programmes d'investissements publics et suivant l'ordre de mission N° 0111/MEF-SG du 18 octobre 2019, une mission de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPDP) s'est déroulée du 25 octobre au 3 novembre 2019, dans les Régions de Kayes, Koulikoro et dans le district de Bamako.

L'équipe de la mission était composée de :

- M. Diakaria KONE, Planificateur à la DNPDP, Chef de la mission ;
- M^{me} BAH Tenin NIAMBELE, DNPDP, membre ;
- M. Bakary KANTE DNPDP, membre ;
- M. Koniba TRAORE DNPDP, Chauffeur.

Au niveau de chaque région visitée, la mission a été appuyée par la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) compétente.

La présente mission s'inscrit dans le cadre des actions de la DNPDP au titre de l'effet stratégique n°2 du Plan de Réforme de la gestion des Finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021 intitulé : «**Conformément aux normes internationales, le budget de l'Etat reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique**».

La situation des projets/programmes ayant fait l'objet de la mission se présente par Région comme suit :

Région de Kayes:

- Adaptation de l'agriculture et de l'élevage aux changements climatiques

Région de Koulikoro :

- Projet d'Appui Régional à l'Initiative d'Irrigation dans le Sahel (PARIIS)

District de Bamako :

- Curage des collecteurs du district de Bamako ;
- Aménagement de l'Espace de Loisirs de la Cité des Enfants ;
- Centre National d'Insémination Artificielle Animale

Rappelons que l'objectif du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2019 de la Direction Nationale de la Planification du Développement est de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali dont cinquante au titre du Plan de réforme de gestion des Finances publiques au Mali (PREM) inscrits au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021 et au Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2019 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances (cf. TDR en annexe).

Les résultats attendus de cette mission sont :

- l'état d'exécution des projets / programmes visités est mieux connu ;

- les contraintes et goulots d'étranglements à la bonne marche des projets visités sont identifiés ;
- les recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

Dans le souci d'obtenir des informations partagées et fiables, la mission a rencontré plusieurs personnalités impliquées dans l'exécution desdits projets. Elle a également tenu à faire des entretiens préliminaires et restituer les résultats aux Unités de Gestion des Projets (UGP) et aux autorités administratives/politiques des localités qui ont, en retour apprécié, cette démarche pédagogique avant de souhaiter plein succès pour la suite des travaux.

Le présent rapport est structuré autour des points suivants :

I. Déroulement de la mission

II. Principaux enseignements tirés de la mission

III. Suggestions, recommandations et propositions de solutions

IV. Annexes.

I. DEROULEMENT DE LA MISSION

Avant le démarrage effectif des travaux, la mission a procédé à une série de prises de contact avec certains services techniques tels que les CPS, les DFM, les DRPSIAP et les UGP. Ces prises de contact ont permis de les informer et surtout de prendre les dispositions pratiques pour une meilleure organisation de ladite mission. Les documents envoyés ont concerné :

- la lettre d'informations des différents gestionnaires de projets ;
- les TDR de la mission ;
- la copie scannée de l'ordre de mission ;
- la liste des projets à visiter ;
- la fiche de suivi –évaluation des projets ;
- la liste des documents de travail de la mission :

Dans les localités visitées, la mission a rendu une visite de courtoisie aux autorités administratives et politiques avant de commencer le travail technique.

Sur le plan méthodologique, la mission proprement dite s'est déroulée en deux (2) phases. Une première phase de séances de travail avec les Unités de Gestion des Projets (UGP) et/ou les services techniques qui ont permis non seulement de faire une vue d'ensemble des projets (niveau d'exécution physique et financière, état de passation des marchés, mécanisme de Suivi-évaluation mis en place pour le pilotage du projet) mais aussi d'établir un calendrier consensuel pour la poursuite des travaux. Une seconde phase dite « visite des réalisations physiques sur le terrain », a permis de constater l'effectivité des réalisations, d'apprécier leur niveau d'exécution et de proposer des solutions aux difficultés rencontrées et d'échanger si possible avec les bénéficiaires.

Avant de quitter chaque localité, la mission a tenu à restituer et faire adopter les résultats obtenus par les UGP et les autorités administratives/politiques.

REGION DE KAYES

Cette région a été concernée par le Projet d'adaptation de l'agriculture et l'élevage au changement climatique.

1. PROJET D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Projet d'adaptation de l'agriculture et de l'élevage au changement climatique, développé par l'Institut d'Economie Rurale (IER) et Norwegian Agriculture/Agriculture Norvégienne (NORAGRIC) est à sa deuxième phase de mise en œuvre.

La première phase couvrant la période 2011 à 2016 avait pour objectif général de contribuer à améliorer l'autosuffisance alimentaire et les conditions de vie des populations des régions du Centre et du Nord du Mali en adaptant l'agriculture et l'élevage au changement climatique et portait sur les composantes suivantes :

- développement d'options techniques pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- développement de la filière lait de dromadaire ;
- production durable des cultures pour une sécurité alimentaire dans les régions à systèmes de décrue au Mali ;
- protection des berges ;
- études socio-économiques.

S'agissant de la phase II (2018-2022), son objectif est de contribuer à améliorer l'autosuffisance alimentaire et les conditions de vie des populations des régions du Centre et du Nord du Mali en adaptant l'agriculture et l'élevage au changement climatique à travers la mise à échelle des technologies générées au terme de la première phase du projet.

En termes de zones d'intervention, les activités des différentes composantes du projet seront exécutées dans la zone Centre (régions de Koulikoro, Ségou et Mopti), dans les régions de Kayes et dans la zone Nord (Gao, Kidal et Tombouctou). Ces régions qui constituent des zones de transition entre les terres agricoles et pastorales sont les centres de production des spéculations vivrières et animales du pays. De surcroît, plus de 80 % de la population y vivent et contribuent à plus de 35 % du PIB.

Cette deuxième phase du projet comprend six (6) composantes qui sont :

1. l'amélioration de la productivité des cultures pluviales ;
2. la mise à échelle des technologies d'élevage du dromadaire au Mali ;
3. la production durable des cultures en systèmes de décrue pour une sécurité alimentaire dans les régions à systèmes de décrue du Mali ;
4. la protection des berges et gestion des ressources naturelles ;
5. l'amélioration de la nutrition familiale et la promotion des activités génératrices de revenus des femmes ;
6. le suivi-évaluation et l'étude socio-économique d'impact.

1.1. Séance de travail avec les services techniques

En raison de l'indisponibilité de la direction de l'IER suite aux travaux du comité technique, les séances de travail ont été tenues à Yelimané avec les représentants locaux de l'IER et l'Association d'Appui aux Actions de Développement Rural (ADR).

Il ressort de ces échanges que les variétés sont à l'étape de vulgarisation suite à leur expérimentation lors de la première phase. Aussi, l'adoption de la technique de semis à travers l'utilisation d'un instrument métallique a remplacé le système traditionnel qui se faisait avec le bois.

Les difficultés signalées sont relatives à la non maîtrise du calendrier agricole, à l'inaccessibilité de certaines zones de culture et la présence des oiseaux par endroit. En guise de solution, la mission a proposé l'utilisation des traitements d'appoint par les services de l'OPV et l'organisation périodique de cadre de concertation incluant les producteurs à la fin de chaque campagne.

Quant aux séances de travail avec les services techniques locaux notamment, le secteur agriculture et le service des Eaux et forêts, chaque structure a décrit ses responsabilités et préoccupations dans le cadre de la mise en œuvre du projet. A ce niveau, les difficultés ressorties sont la mauvaise pluviométrie et l'insuffisance dans le partage d'informations.

1.2. Réalisations physiques

Au cours de la première phase (2011-2016), d'importantes activités ont été réalisées.

Ainsi, dans le cadre de la composante **Développement d'options techniques pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique**, on peut retenir entre autres :

- le développement d'options techniques de gestion de la fertilité du sol et de l'eau ;
- le développement des systèmes de culture mécanisés;
- l'amélioration de la production fourragère ;
- la conception et le test d'équipements agricoles motorisés;
- le renforcement des capacités des producteurs et des agents de vulgarisation ;
- le transfert des technologies.

Dans le cadre du renforcement des capacités des ressources humaines, 8 483 producteurs ruraux ont été formés dont 25 % de femmes y compris les agents de vulgarisation. En outre, la composante a participé conjointement avec des universités et des établissements d'enseignement supérieur à la formation pratique et théorique de 12 étudiants.

Des productions scientifiques à travers des articles scientifiques et des fiches techniques et posters ont été également réalisées.

Pour la composante Développement de la filière lait de dromadaire, une enquête a été réalisée dans la région de Kidal sur le système d'élevage du dromadaire et a porté sur 192 éleveurs qui détenaient 14 618 têtes. Dans les cercles de Bankass et de Koro dans la région de Mopti, le nombre de dromadaires détenus par les exploitations enquêtées a été de 911 têtes dont 796 mâles et 115 femelles.

Sur le plan sanitaire, les plans de prophylaxie expérimentés ont été fait notamment la vaccination contre le charbon symptomatique et la pasteurellose 2 fois par an, le déparasitage interne 3 fois par an et le déparasitage externe 4 fois par an à Niono et 5 fois par an à Sotuba.

S'agissant de la composante Culture de décrue, elle est pratiquée en début de saison sèche dans des terres exondées, encore gorgées d'eau par leur submersion prolongée en saison des pluies. Les cultures de décrue sont réalisées traditionnellement dans de nombreuses localités isolées du Sahel. La culture de mare est pratiquée dans des dépressions avant les crues ou après le retrait de la crue qui précède l'assèchement du cours d'eau. L'alimentation en eau de la plante est assurée dans le premier cas par les eaux de pluies. Dans le second cas, l'alimentation en eau est par la remontée capillaire facilitée par les baisses de températures observées dans les zones de culture et qui réduisent l'évaporation de l'eau. La mise en place se situe en juin/juillet ou septembre/octobre et la récolte a lieu respectivement en octobre/novembre ou en janvier/février.

Outre les sorghos de décrue qui appartiennent en grande majorité à la race durra et qui sont photopériodiques, on y cultive du maïs, du mil, de l'arachide, du niébé, de la calebasse etc.

Les plantes sont cultivées dans les terres limono-argileuses inondables des vallées et plaines des lacs. Les dates de semis des cultures sont variables et se situent en octobre et novembre. Les récoltes ont lieu en mars et avril. D'une année à l'autre, il y a des variations selon l'importance de la saison des pluies et donc selon la date de la décrue.

Pour la deuxième phase, les activités réalisées de 2018 à 2019 ont été les suivantes :

- la mise à échelle des technologies de résilience ;
- la mise au point et test d'équipements agricoles ;
- le développement d'options techniques culturales pour l'adaptation au changement climatique.

1.3. Système de Suivi-évaluation

Les organes de délibération, de gestion et de concertation sont :

- **au niveau national** : le Conseil d'Administration, le Comité de Gestion et le Comité de Programme ;
- **au niveau régional** : la Commission Régionale des Utilisateurs (CRU), le Conseil Régional de la Recherche et de la vulgarisation Agricole (CRRVA) et le Collège Scientifique.

L'évaluation scientifique et financière externe des programmes est assurée respectivement par la Commission scientifique et la Commission financière du Comité National de la Recherche Agricole (CNRA).

Sur le plan de la génération des connaissances, l'IER dispose à ce jour d'un capital important de technologies et de techniques de production adaptées aux différentes zones agro écologiques du pays.

Au cours de cette 2^{ème} phase, le Comité de Pilotage est l'organe principal de suivi, d'orientation et de pilotage du projet. La coordination du projet est assurée par un coordinateur national nommé par le Directeur Général de IER. Il veille à la mise en œuvre du projet et coordonne les activités des composantes. Il est appuyé par un gestionnaire et un comptable.

1.4. Situation financière

Le budget total du projet pour les cinq ans (2018-2022) s'élève à la somme de **4 535 610 000 FCFA**.

La contrepartie du Mali s'élève à 625 000 000 FCFA soit 125 000 000 FCFA par an pour les cinq ans. Elle sera utilisée pour l'achat de deux véhicules pour la mise à échelle et la réhabilitation d'infrastructures de recherche dans les zones d'intervention du projet. Au titre de l'année 2018, un montant de 38 millions a été décaissé sur cette contrepartie.

La contribution du Royaume de Norvège pour les cinq ans du projet s'élève à la somme de Trois milliards neuf-cent-dix millions six cent dix-mille **3 910 610 000 francs CFA**.

Par ailleurs, L'IER a également conclu des accords de collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux.

1.5. Etat de passation des marchés

Le Marché n°2818/DRMP 2018 du 23 novembre 2018 sera financé sur les ressources norvégiennes pour un montant de 118 200 000F CFA HT et payable sur l'exercice 2018. Il a été attribué à l'entreprise SANTORO LIVRE SERVICE SARL pour un délai d'exécution de 30 jours.

1.6. Visite des réalisations physiques:

Elle s'est déroulée à Yelimané dans la Région de Kayes et a porté sur :

- Le jardin maraicher des femmes dans le village de Fongou

D'une superficie d'un ha environ, ce jardin contient 4 variétés de palmiers dattiers qui sont : la barhée, le shishi, le saggai et le zambli. A ce niveau, la mission a constaté l'insuffisance d'eau dans les puits.



M. Seydou COULOBALY, SLPSIAP de Yélimané et membre de l'équipe de la mission au milieu du Jardin de palmiers

Instrument moderne de semis de l'IER

- Champ de culture de décrue dans le village de Yanguiné

Variétés créées par la recherche, elles concernent l'arachide, l'haricot ainsi que le maïs et ont un cycle de maturation de 4 mois. Ce champ contient également de l'eucalyptus afin de ralentir voire d'arrêter l'avancée de l'érosion. Cependant, ce reboisement doit être circonscrit afin de protéger les superficies cultivables.



Champ de culture de décrue du village de Yanguiné

REGION DE KOULIKORO

Cette région a été concernée par le Projet d'Appui Régional à l'Initiation pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) qui dispose de deux (2) Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP) sélectionnées en tenant compte des enjeux stratégiques liés au projet, à savoir la zone n°1 couvrant quatre cercles Koulikoro, Dioïla (Région de Koulikoro) et Ségou, Barouéli (Région de Ségou) et la zone n°2 couvrant les zones Office du Niger et Office Riz Ségou. La population totale de la zone d'intervention du projet est estimée à 2 697 750 habitants.

Le PARIIS Mali concernera environ 50 400 personnes. A travers les interventions dans les aménagements d'irrigation, le projet bénéficiera directement à 8 400 ménages agricoles, principalement l'agriculture de types 1, 2 et 3. Environ 35 % des bénéficiaires directs des aménagements irrigués devraient être des femmes.

La date de début d'exécution du projet est fixée au 26 juillet 2018 et la date de clôture est fixée au 31 mars 2024, soit une durée de six (06) ans.

2. PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE D'IRRIGATION DANS LE SAHEL (PARIIS)

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiation pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) vise à remédier aux problèmes récurrents du développement de l'agriculture irriguée en intensifiant la mise en œuvre d'un programme de développement de l'irrigation dans six pays à travers le Sahel, grâce au renforcement des capacités institutionnelles et au développement de solutions d'irrigation dans les zones d'intervention sélectionnées dans chacun des pays.

Le PARIIS vise, par ailleurs, à promouvoir la mise en œuvre des mécanismes et conditions de durabilité et de viabilité post projet, favorisant la poursuite des investissements dans les Etats. Il comprend la composante Modernisation du cadre institutionnel et cadre de planification, la composante Financement des solutions d'irrigation et celle relative à la Gestion de l'information et des connaissances et coordination.

2.1. Séances de travail avec les services techniques

En raison de l'indisponibilité de l'Unité de coordination du PARIIS à N'djamena au Tchad dans le cadre d'un atelier sous régional d'appui à la mise en œuvre du PARIIS du 21 octobre au 2 novembre 2019, la mission s'est entretenue avec la Direction Régionale du Génie Rurale (DRGR) de Koulikoro.

Cette séance a permis de comprendre que le processus de finalisation des sites prioritaires est terminé et une Plateforme Multi -Acteurs régionale (PMA) a été créée par décision du Gouverneur de la Région. Cette plateforme a pour missions, entre autres :

- d'assurer la fonction de concertation et de gestion de connaissances au niveau local sur la planification, la conception, la mise en œuvre et le processus de financement des solutions d'irrigation ;
- de partager les connaissances produites au niveau national et régional avec le plus grand nombre d'acteurs ;
- de participer à la réception des travaux réalisés dans le cadre du projet.

Dans le cadre de ses activités, cette plateforme a identifié deux activités majeures, à savoir la visite d'études sur les aménagements existants et la tenue régulière des réunions trimestrielles statutaires..

2.2. Réalisations physiques

Les principales activités réalisées par composante ou en cours au compte du PTBA 2019 du projet ont concerné :

Composante A :

- les diagnostics des Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP)/diagnostic des caractéristiques de l'Irrigation T2 dans le cadre de la préparation du processus de planification concerté basé sur des analyses fiables
- l'identification et la sélection des sites d'intervention potentielle phase de démarrage dans le cadre de la planification du développement local de l'irrigation

Composante B

- la préparation d'un portefeuille d'investissements Type 4 & 5 à partir de l'actualisation d'études techniques existantes (finalisation des TDR pour études en zone Office riz Ségou):
- la constitution en cours de la documentation et des informations existantes en vue de la préparation des différents sous-projets identifiés ;
- le lancement du processus de recrutement.

Composante C

- le lancement du projet dans les deux régions ;
- la mise en place des Groupes de gestion des connaissances (PMA) au niveau des régions de Koulikoro et de Ségou ;
- le démarrage de l'étude de référence.

2.3. Système de Suivi-évaluation

La mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'Irrigation au Sahel (PARIIS) est assurée par l'Agence d'Aménagement des terres et de fourniture de l'Eau d'Irrigation (ATI) à travers la Coordination Nationale du Projet d'Appui à l'Initiative d'Irrigation au Sahel, créée par Arrêté n°2018-2203/MA-SG du 03 juillet 2018. Ce comité National de pilotage est chargé notamment : de valider toute modification ou mise à jour du Manuel d'Exécution du projet ; - de superviser la mise en œuvre du projet ; - d'approuver les programmes de travail et budget annuels (PTBA) - d'approuver les rapports d'avancement ; - d'examiner les rapports d'audit du projet ; - de veiller au respect des engagements des différentes parties relatives à l'exécution technique et financière du projet.

Le Comité National de Pilotage se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an sur convocation de son Président, Il peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

2.4. Situation financière

Le montant de l'Accord de financement est de 9 milliards 314 millions 589 mille 400 (9.314.589.400) francs CFA, signé à Bamako, le 29 mars 2018, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA), Cet Accord a fait l'objet du décret N°2018-0587/P-RM du 2 juillet 2018. Sur la durée du projet, une contrepartie de 3 milliards environ est sollicitée sur le budget d'Etat.

2.5. Etat de passation des marchés

Aucune information n'a pu être obtenue à ce niveau, la mission souligne par ailleurs que les travaux n'ont pas encore démarré sur le terrain.

2.6. Visite des réalisations physiques

La visite a été effectuée dans la Région de Koulikoro sur le site de Tiétiguila en compagnie du représentant de la DRGR et des bénéficiaires. Sur le terrain, le projet est au stade de sélection et de délimitation du site destiné à la construction d'un barrage de retenue d'eau. Le site fait l'objet de culture par les paysans en attendant le démarrage effectif des travaux par le PARIIS.

La mission a constaté la disponibilité et la détermination des bénéficiaires à accompagner le projet afin d'atteindre le résultat escompté.



Site de Tiétiguila sélectionné en vue de la construction d'un barrage

DISTRICT DE BAMAKO

Les projets visités dans le district de Bamako sont :

- le projet de construction du siège du Centre National d'Insémination Artificielle Animale (CNIA) ;
- le projet d'aménagement de l'espace de loisirs de la cité des enfants ;
- le projet de curage des collecteurs dans le district de Bamako.

3. CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ANIMALE (CNIA)

Le CNIA a été créé par la loi n°2015-024 du 11 juin 2015 portant ratification de l'ordonnance n°2015-014/P-RM du 02 avril 2015 portant création du Centre National de l'Insémination Artificielle Animale.

Le Centre National de l'Insémination Artificielle Animale a pour mission de contribuer à l'amélioration des productions animales par l'utilisation de la technique de l'insémination artificielle.

A cet effet, il est chargé ;

- de la production de l'exportation, de l'importation, du conditionnement, de la conservation, du stockage, du contrôle de qualité et de la distribution de semences et embryons animaux ;
- du suivi-évaluation des activités d'insémination artificielle au niveau national ;
- du renforcement des capacités des agents inséminateurs ;
- du suivi des activités des centres d'insémination artificielle privés agréés ;
- du testage des taureaux reproducteurs ;

- de l'approvisionnement des centres privés agréés en intrants destinés à l'insémination artificielle.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents du Centre National d'Insémination artificielle Animale, le Ministère de l'élevage et de la pêche a envisagé la construction d'un siège et de ses annexes à Sotuba dans la cour de l'IER. La présente mission s'inscrit dans le cadre du suivi de ces travaux de construction.

3.1 Séances de travail avec la direction du CNIA

La mission a été reçue par le Directeur Général du CNIA entouré de ses proches collaborateurs. Il ressort de ces échanges que le CNIA dispose d'une superficie de 5 ha à Sotuba devant abriter les travaux dudit service. Le Directeur dans son intervention a affirmé que les travaux avancent normalement sans difficulté particulière. Ces travaux de cette première phase concernent la construction d'un bâtiment administratif et sa clôture et ceux de la deuxième phase porteront sur la construction d'un laboratoire, d'une cantine et d'un second château d'eau ainsi que les autres travaux de finition afin de réunir les commodités nécessaires indispensables pour le travail.

A ce jour, le CNIA a engagé des discussions avec la Banque mondiale en vue de l'équipement du futur laboratoire. Des difficultés de paiement de certains mandats en souffrance ont été signalées comme contraintes majeures.

3.2 Réalisations physiques

Les réalisations physiques portent sur la construction d'un bâtiment administratif devant servir de siège pour le CNIA, ses annexes ainsi que la clôture dudit bâtiment. Au 30 juin 2019, l'avancement des travaux est de 74% pour un délai consommé 110%¹. A cet égard, un planning de rattrapage et de validation ont été fait en vue de résorber ce retard.

3.3 Système de Suivi-évaluation

Le dispositif de suivi des travaux est réalisé par le bureau de contrôle ALPAGES. De même, le CNIA, la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS/SDR) et la DNPDP à travers des missions périodiques, se rendent sur le terrain pour constater l'effectivité des travaux et échanger avec les différents responsables afin de s'enquérir de l'état d'exécution physique et financière desdits travaux et des contraintes rencontrées en vue de proposer des solutions idoines qui s'y imposent.

3.4 Situation financière

Les copies des pièces justificatives remises à la mission cumulent un montant de **1 129 283 170F CFA** se présentent comme suit :

- **Au titre 2017, un montant total de 384 632 250F a été émis et se décompose comme suit:**
 - Mandat de paiement n°22 émis le 16 mars 2017 pour un montant de 6 996 810F ;
 - Mandat n°23 émis le 16 mars 2017 pour un montant brut à l'ordonnancement de 3 897 540F ;

¹ Rapport trimestriel d'exécution de la convention N°013/2017/IP du mois de juillet 2019

- Mandat n°67 émis le 9 juin 2017 pour un montant brut à l'ordonnancement de 354 000F ;
- Mandat n°79 émis le 20 juillet 2017 pour un montant brut à l'ordonnancement de 9 965 100F ;
- Mandat n°80 émis le 20 juillet 2017 pour un montant de 14 160 000F ;
- Mandat n°125 émis le 7 octobre 2017 pour un montant de 19 992 500F ;
- Mandat n°126 émis le 7 octobre 2017 pour un montant de 24 800 000F ;
- Mandat n°137 émis le 7 novembre 2017 pour un montant de 300 millions ;
- Mandat n°138 émis le 15 novembre 2017 pour un montant de 4 466 300F.
- **Au titre de 2018, les mandats émis s'élèvent à 459 650 920F:**
 - Mandat n°23 émis le 19 février 2018 pour un montant de 114 000 000F ;
 - Mandat n°129 émis le 20 juin 2018 pour un montant de 28 997 320F ;
 - Mandat n°169 émis le 20 juin 2018 pour un montant de 31 901 300F ;
 - Mandat n°183 émis le 17 juillet 2018 pour un montant de 32 842 350 F ;
 - Mandat n°191 émis le 18 juillet 2018 pour un montant de 32 842 350F ;
 - Mandat n°192 émis le 19 juillet 2018 pour un montant de 32 842 350F ;
 - Mandat n°212 émis le 8 août 2018 pour un montant de 36 742 250 F ;
 - Mandat n°213 émis le 9 août 2018 pour un montant de 36 742 250 F ;
 - Mandat n°216 émis le 10 août 2018 pour un montant de 36 742 250F ;
 - Mandat n°233 émis le 6 septembre 2018 pour un montant de 37 999 250F ;
 - Mandat n°270 émis le 10 octobre 2018 pour un montant de 37 999 250F ;
- **Au titre de 2019, un montant 285 millions de F CFA a été engagé.**

Par ailleurs, il faut noter que le coût total du projet est de 2, 379 milliards dont 1,200 milliards pour la phase I, le financement est assuré exclusivement sur les ressources du budget d'Etat sur les exercices 2017, 2018 et 2019. De 2017 au 31 décembre 2018, le financement acquis total s'élève à 1,180 milliards de FCFA dont 550 millions décaissés, soit un taux de 46,6%².

A la lumière du rapport trimestriel d'exécution de la convention n°013/2017/IP, les mandants en instance de paiement totalisent un montant de 59, 607 millions de FCFA.

3.5 Etat de passation des marchés

Dans le cadre des travaux de construction du siège du CNIA, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°013/2017/IP du 25 septembre 2017 a été conclue entre la direction du CNIA et l'AGETIPE pour un montant total de 300 millions de FCFA à financer sur le BSI 2017. Elle fait suite à la convention n°017/2013/IP du 23 août 2017 pour un montant également de 300 millions FCFA TTC. En 2018, l'avenant n°01 de 300 millions fut signé le 12 avril 2018 pour augmenter les ressources permettant la signature et le démarrage des travaux de la phase 1 pour un délai initial de 8 mois. Un autre avenant n°02, d'un montant de 400 millions FCFA fut signé sur le BSI 2019, le 7 mars 2019 en vue du démarrage de la phase II.

² Extrait de la 19^e Revue des P/P au 31 décembre 2018

3.6 Visite des réalisations physiques

La visite a porté sur la construction du siège du CNIA à Sotuba dans l'enceinte de la cour de l'IER. A la date du passage de la mission, il a été communiqué un taux estimatif de 71% pour le bâtiment administratif et 70% pour la clôture contre un délai consommé 125%.

Sur le chantier aucune remarque particulière n'a été faite par la mission. Cependant, elle a constaté l'expiration du délai contractuel du marché.

4. PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA CITE DES ENFANTS DE BAMAKO

Créée par l'ordonnance N°99-035 P-RM du 15 Septembre 1999, la Cité des Enfants est un établissement Public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel, ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret n°341 du 02 novembre 1999. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Ses organes d'administration et de gestion sont : (i) le Conseil d'administration, (ii) la Direction Générale et (iii) le Comité Culturel et Pédagogique.

La Cité a pour missions d'offrir un espace de loisirs aux enfants ; d'initier les enfants à la science, à la technique et à la technologie; de créer des conditions propices à l'épanouissement culturel physique et intellectuel des enfants ; de contribuer à l'éducation morale et civique des enfants ; de participer à l'initiation artistique des enfants et d'éveiller leur intérêt pour la recherche et la créativité.

Elle comprend quatre grandes entités qui sont le Parc d'Attraction, le Quartier des Enfants, le bâtiment abritant le Parlement des Enfants et l'Administration.

Le domaine public de la Cité s'étend sur une superficie de onze (11) hectares.

4.1. Séance de travail avec la direction de la Cité

Cette séance de travail a été présidée par le Directeur Adjoint de la Cité qui a fait le point de l'état d'exécution du projet de 2017 à 2019 ainsi que leurs nouveaux besoins de financement en vue de la finalisation de la médiathèque.

Les échanges ont porté également sur la gestion de l'espace et la situation financière (dotation budgétaire du BSI et l'amélioration du niveau des ressources propres de la Cité).

4.2. Réalisations physiques

Les infrastructures réalisées dans le cadre de l'aménagement de la Cité des Enfants sont entre autres :

- l'extension des dortoirs (Centre de séjour) ;
- le grand Jardin ;
- le plateau des Sports ;
- l'Espace cocotier ;
- la rénovation de l'immeuble du parlement des Enfants ;

- le Parc d'attraction avec différents manèges : la grande roue, le Bateau pirate, la Pendule, les Voitures tamponneuses, l'Aire Plane, le carrousel et dix-huit manèges à Jeton pour les enfants de six à douze ans ;
- l'achat d'un groupe électrogène ;
- la construction de l'entrée des manèges ;
- le dallage d'une partie de l'espace manège ;
- l'électrification du parc par des lampadaires ;
- la restauration du grand jardin ;
- l'aménagement d'un espace dans le parc pour l'installation des manèges gonflables ;
- l'achat d'équipements pour l'installation des caisses du parc ;
- Le dallage de la devanture du parc ;
- l'achat d'un mini bus pour le transport des enfants ;
- L'achat d'un véhicule 4X4 pour la direction ;
- la construction de la médiathèque en cours ;
- La construction du grand hangar en cours.

4.3. Système de Suivi/évaluation

Le suivi des travaux de la Cité est assuré les organes d'administration et de gestion composés du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité culturel et pédagogique. Aussi, les bureaux de contrôle des différents marchés attribués participent activement au suivi des travaux.

En outre, des missions de suivi périodique sont organisées par la DNPD en collaboration avec la CPS/SS-DS-PF en vue de s'imprégner de l'état d'exécution des travaux.

4.4. Situation financière

Démarré en 2009, le projet d'aménagement de l'espace de loisirs de la cité des enfants a un financement acquis total de 2, 400 milliards F CFA dont 1, 583 milliards décaissés au 31 décembre 2018.

La situation de décaissement total fournit par la Cité est de 517 millions sur 3 ans, soit 182 millions, 193 millions et 142 millions respectivement pour les années 2016, 2017 et 2018.

4.5. Etat de passation des marchés

Divers marchés ont été conclus, par année on peut citer :

Année 2016

- Marché n°00648/DGMP/DSP 2016 relatif aux travaux d'aménagement de l'espace manège à la Cité des Enfants : électricité, adduction d'eau, évacuation des eaux de surface, espaces verts et dallage en lot unique, attribué à ECOTRAP -SARL pour un montant de 92 473 963F CFATTC, d'un délai d'exécution de 4 mois et payable sur l'exercice 2016;
- PV de réception du 28 décembre 2016 (marché n°00648/DGMP/DSP 2016) relatif aux travaux d'aménagement de l'accès à l'espace de manèges de la Cité des enfants : électricité, adduction d'eau, évacuation des eaux de surface, espaces verts et dallage en lot unique, effectué à ECOTRAP –SARL.

Année 2017

- Marché n°00541/DGMP/DSP 2017 relatif aux travaux de construction de la médiathèque pour le compte de la Cité des Enfants en lot unique, attribué à Entreprise Badenya SARL pour un montant de 180 795 070 F CFATTC, d'un délai d'exécution de 60 jours;
- Ordre de service n°02/DG/CE2017 notifié à l'Entreprise Badenya SARL en vue du démarrage du délai contractuel du Marché n°00541/DGMP/DSP 2017 relatif aux travaux de construction de la médiathèque pour le compte de la Cité des Enfants en lot unique, attribué à Entreprise Badenya SARL pour un montant de 180 795 070 F CFATTC, d'un délai d'exécution de 60 jours.

2018

- PV de réception (marché n°2940/CPMP-MSAS-MPFEF-2018) du 22 octobre 2018 relatif à la livraison d'un véhicule station wagon, diesel;
- PV de réception du 7 décembre 2018 concernant le marché n°4242/2018 et relatif à la réception du dallage de la devanture du parc d'attraction ;
- Fiche de réception (marché n°2940/CPMP-MSAS-MPFEF-2018) du 22 octobre 2018 relatif à la livraison d'un véhicule Mitsubishi PAJERO, diesel;
- PV de réception (marché n°2192/CPMP-MSAS-MPFEF-2018) du 11 décembre 2018 relatif à la livraison d'un minibus diesel de 25 places.

4.6. Visite des réalisations physiques sur le terrain

La visite a porté sur le parc d'attraction comportant notamment les manèges, la médiathèque, le minibus (acquis en 2018), l'infirmerie et la mosquée offerte par le Qatar.

Au titre des principaux constats, la mission a relevé :

- le retard dans la finition des travaux de la médiathèque ; l'accès du bâtiment peut être difficile pendant l'hivernage car aucune étude géophysique du sol n'a été réalisée ;
- l'existence d'une mosquée et forage d'eau offerts par le Qatar ;
- le renouvellement de la peinture de l'infirmerie par Rotary club international ;
- le dallage de la devanture de la Cité;
- l'utilisation des infrastructures de la Cité par les écoles privées sans au préalable établir un protocole de collaboration.



Manège et jardin de la Cité des enfants

5. PROJET DE CURAGE DES COLLECTEURS DANS LE DISTRICT DE BAMAKO

Le projet de curage des collecteurs dans le district de Bamako contribue à faciliter le drainage des eaux pluviales afin d'améliorer le cadre de vie des populations concernées. Il est exécuté par la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle et de la Pollution des Nuisances (DNACPN) et ses services déconcentrés locaux auprès des six (6) communes du district de Bamako.

5.1. Séance de travail avec la DNACPN

Au cours de cette séance de travail tenue avec la Directrice adjointe de la DNACPN, la mission a expliqué les objectifs visés et le contexte. En revanche, la Directrice a exprimé sa satisfaction et son soutien à la mission afin d'atteindre les résultats escomptés.

5.2. Réalisations physiques

Du démarrage du projet en 2002 à nos jours, plusieurs réalisations ont été faites dont le détail n'a pas été mis à la disposition de la mission.

5.3. Système de Suivi/évaluation

Le suivi des caniveaux est assuré par la DNACPN et ses démembrements auprès des six (6) mairies du district de Bamako ainsi que les entreprises adjudicateurs des marchés.

Le suivi externe est parfois réalisé par la DNPD et la CPS/SEEUDE dans le cadre des missions de du suivi des projets/programmes.

5.4. Situation financière

Au 31 décembre 2018, le coût total du projet de curage des collecteurs s'élève à 4, 197 milliards dont 3, 608 millions décaissés, soit un taux de décaissement de 85, 97%. Ce financement est entièrement acquis sur les ressources du budget d'Etat.

5.5. Etat de passation des marchés

2017

- Marché n°0474 DRMP-DB-2017 relatif aux travaux de curage complémentaire et évacuation de déblais de certains collecteurs dans le district de Bamako en 06 lots, attribué à S.E.S.G, d'un délai d'exécution de 30 jours et payable sur l'exercice 2017 :
 - o lot n°1 : Curage complémentaire et évacuation de déblais de certains collecteurs en commune I du district de Bamako pour 14 514 000FCFA TTC ;
 - o lot n°6 : Curage complémentaire et évacuation de déblais de certains collecteurs en commune VI du district de Bamako pour 4 403 760FCFA TTC.

2018

- Marché n°2336 DRMP-DB-2018 relatif aux travaux de curage de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs dans le district de Bamako en 07 lots attribués à S.E.S.G, délai d'exécution : 30 jours :
 - o lot n°1 : Travaux de curage de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs la commune I du district de Bamako pour un montant 16 962 500 FCFATTC, d'un délai d'exécution de 30 jours et payable sur l'exercice 2019 ;
 - o lot n°2 : Travaux de curage de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs la commune II du district de Bamako pour un montant 29 175 500 FCFATTC, d'un délai d'exécution de 30 jours et payable sur l'exercice 2019 ;
- Marché n°2361/DRMP 2018 relatif aux travaux de curage de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs dans le district de Bamako en 07 lots attribué à entreprise Sambou COULIBALY (ESC), délai d'exécution 30 jours :
 - o lot n°3 : Travaux de curage de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs de la commune III du district de Bamako pour 10 500 000F CFA ;
 - o lot n°6 : Travaux de curage de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs de la commune VI du district de Bamako pour 17 380 000F CFA.
- Marché n°2940/CPMP/MSAH-MPFEF 2018 relatif à la fourniture d'un véhicule 4x4 Station wagon, diesel, attribué à la Malienne de l'Automobile pour un montant de 35 836 740 FCFA TTC, d'un délai d'exécution de 3 mois et payable sur l'exercice 2019;
- Marché n°4192/CPMP-MSAH-MPFEF 2018 relatif à la fourniture d'un minibus pour le compte de la Cité des Enfants, attribué à MY AUTOS S.A pour un montant de 40 900 000F CFATTC, d'un délai d'exécution de 30 jours et payable sur l'exercice 2018;
- Marché N°4242/ CPMP/MSAH-MPFEF 2018 relatif aux travaux de dallage de la devanture du parc attribué à l'Entreprise ECOTRAP-SARL ; pour un montant de 43 593 150 FCFATTC d'un délai d'exécution de 75 jours payable sur l'exercice 2019 ;
- Marché n°2362 /DGMP/DSP 2018 relatif aux travaux de curage, de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs du district de Bamako en 07 lots, attribué à MOHA COM SARL :
 - o lot n°4 : Travaux de curage, de couverture, de réhabilitation, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs de la Commune IV dans le district de Bamako pour 30 612 150 FCFA TTC, d'un délai d'exécution de 30 jours et payable sur l'exercice 2018.

2019

- Marché n°1008 /DGMP/DSP 2019 relatif aux travaux de curage d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs dans le district de Bamako en 06 lots, attribué à Mamadou dit Sadio Samassékou, Entrepreneur BTP, pour un délai d'exécution de 45 jours et payable sur l'exercice 2019;
 - o lot n°1 : Commune I pour 52 255 980 FCFA TTC ;
 - o lot n°2 : Commune II pour 63 152 213 FCFA TTC ;
 - o lot n°5 : Commune V pour 12 313 860 FCFA TTC ;
 - o lot n°6 : Commune VI pour 96 147 977 FCFA TTC.

- Marché n°1463/DGMP/DSP 2019 relatif aux travaux de curage complémentaire, d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs dans le district de Bamako en 06 lots attribué à Mamadou dit Sadio Samassékou, Entrepreneur BTP pour un montant total de 103 723 328 FCFATTC. Il sera exécuté sur 45 jours et payable sur l'exercice 2019:
 - o lot n°1 : Commune I pour 10 469 550 FCFA TTC ;
 - o lot n°2 : Commune II pour 12 563 460 FCFA TTC ;
 - o lot n°3 : Commune III pour 2 393 040 FCFA TTC ;
 - o lot n°4 : Commune IV pour 22 434 750 FCFA TTC ;
 - o lot n°5 : Commune V pour 14 971 457 FCFA TTC ;
 - o lot n°6 : Commune VI pour 40 891 071 FCFA TTC.

- Marché n°01640/DGMP/DSP 2019 relatif aux travaux de curage d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs du district de Bamako en 06 lots attribué à GUIRAMO TRADING, Entrepreneur BTP :
 - o lot n°3 : Commune III pour 16 879 395 FCFA TTC, d'un délai d'exécution de 45 jours et payable sur l'exercice 2019.

- Marché n°01641 /DGMP/DSP 2019 relatif aux travaux de curage d'enlèvement et d'évacuation de déblais de certains collecteurs dans le district de Bamako en 06 lots attribué à GIBC SARL :
 - o lot n°4 pour un montant de 34 254 968 FCFATTC, d'un délai d'exécution de 45 jours et payable sur l'exercice 2019.

5.6. Visite des réalisations physiques sur le terrain

La visite a porté sur 6 collecteurs à raison d'un collecteur par commune du district de Bamako. Au niveau de chaque collecteur visité, les échanges ont permis à l'équipe de la mission d'obtenir d'amples informations et surtout d'échanger sur les difficultés.

Les collecteurs visités sont :

- le collecteur de la RN27 (Commune I);
- le collecteur se trouvant entre les quartiers Sans fil et la Cité du Niger (Commune II) ;
- le collecteur du Badialan, 1 400 ml pour une largeur de 5 mètres (Commune III) ;
- le collecteur de l'ASECNA, 3600 ml pour une largeur de 3,23 mètres (Commune IV);

- le collecteur de la Mairie, 2500 ml de longueur, largeur de 1,75 mètre, profondeur 1 mètre (Commune V)
- le collecteur de l'avenue de l'OUA, 2500 ml pour une largeur de 3 mètres et une profondeur de 1,5 mètre (Commune VI).

Les principaux constats sont

- dépôt d'ordures dans les caniveaux (Communes I, II, III);
- affaissement et obstruction du pont séparant Sans fil et la Cité du Niger ne facilitant pas l'évacuation des eaux usées et autres saletés (Commune II);
- construction de station d'essence sur le réseau (Commune I);
- prolifération d'herbes et d'arbustes aux bordures du caniveau (Commune V et VI);
- utilisation du caniveau par les teinturiers (Commune VI).

En termes de constat général, les collecteurs souffrent de l'obstruction des voies d'écoulement des eaux pluviales. Ce constat découle non seulement de l'existence des dépôts anarchiques d'ordures mais aussi de la construction anarchique de stations d'essence et de kiosques sur les différents réseaux.

II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION

Les principaux enseignements tirés au terme de la présente mission de suivi se résument à :

- l'appréciation des réalisations visitées sur le terrain ;
- la collecte des données fiables sur l'état d'exécution physique et financière des projets visités ;
- la visibilité des missions et attributions de la DNPDP par certains acteurs sur le terrain ;
- la mise en place par l'Etat, à travers les services techniques appropriés et les collectivités décentralisées, de mécanismes pour assurer la viabilité/pérennité des infrastructures réalisées après la clôture des Projets ;
- l'absence de dispositif adéquat de suivi évaluation au niveau de certains P/P visités ;
- la nécessité de pérenniser les missions de suivi physique et financier eu égard à l'importance de disposer d'informations fiables et actualisées sur le niveau de réalisation des activités sur le terrain.

III. DIFFICULTES RENCONTREES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

N°	Difficultés/Problèmes Rencontrés	Causes	Mesures/Solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
PROJET D' ADAPTATION DE L' AGRICULTURE ET DE L' ELEVAGE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
1	Non maîtrise du calendrier agricole par les paysans	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de campagne d'information et de communication ; - Insuffisance dans le niveau d'implication des autres acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les campagnes d'information et de communication à travers l'utilisation des canaux de proximité ; - Organiser périodiquement les cadres de concertation. 	IER, structures techniques compétentes, producteurs et partenaires.	Avant démarrage chaque campagne agricole
2	Inaccessibilité de certaines zones de culture et la présence des oiseaux par endroit	<ul style="list-style-type: none"> - Non maîtrise du calendrier agricole ; - Insuffisance d'informations et de moyens pour lutter contre les oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des campagnes d'information et de communication ; - Informer à temps et mieux équiper l'OPV 	<ul style="list-style-type: none"> - IER, OPV autres services impliqués ; - Paysans 	Chaque année
3	Insuffisance d'eau pour l'arrosage du jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de puits dans le jardin ; - Non surcreusement des puits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Creuser de nouveaux puits ; - Surcreuser les anciens puits. 	IER, services techniques compétents et responsables du jardin	Immédiat
PROJET DE CURAGE COLLECTEURS DISTRICT BAMAKO					

1	Obstruction des caniveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôts anarchiques d'ordures ; - Construction anarchique de stations d'essence et de kiosques sur les réseaux ; - Existence d'herbes aux alentours des caniveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif spécifique de suivi des caniveaux; - Intensifier les activités d'IEC ; - Amender les contrevenants ; - Inclure le désherbage dans les contrats d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - DNACPN et services locaux ; - Marie du district ; - Bénéficiaires 	Imminent
CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ANIMALE (CNIA)					
1	Expiration du délai contractuel du marché	<ul style="list-style-type: none"> - retard dans l'exécution des travaux ; - retard dans le paiement des décomptes 	<ul style="list-style-type: none"> - diligenter la poursuite des travaux ; - élaborer un nouveau planning ; - assurer le paiement des décomptes émis. 	<ul style="list-style-type: none"> - CNIA & MEF - Entreprises & bureau de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant juin 2020
PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA CITE DES ENFANTS DE BAMAKO					
1	Retard dans l'achèvement des travaux de la médiathèque	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise planification ; - Inaccessibilité pendant l'hivernage 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la planification ; - Réaliser les études 	<ul style="list-style-type: none"> - MPFEF - Cité des enfants ; - Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant juin 2020
2	Utilisation anarchique des infrastructures de la Cité par les élèves.	Absence de protocole de collaboration avec les écoles.	Etablir un protocole de collaboration avec les écoles privées.	<ul style="list-style-type: none"> - Cité des enfants; - écoles privées; 	<ul style="list-style-type: none"> - avant fin année scolaire 2019-2020.

CONCLUSION

La présente mission s'inscrit dans le cadre des actions de la DNPD au titre du Plan de Réforme de la gestion des Finances Publiques au Mali, à travers l'amélioration de l'exhaustivité et la fiabilité des données recueillies sur les Projets/Programmes d'investissements publics au Mali, d'une part et l'optimisation de l'utilisation des ressources et l'efficacité de la dépense publique, d'autre part.

Elle a comme objectif de recueillir et de publier des informations fiables, actualisées et transparentes sur l'exécution physique et financière des Projets/Programmes (P/P) au Mali en vue d'améliorer la qualité de programmation et de budgétisation des investissements publics.

Elle a été mise en œuvre à travers les entretiens auprès des Unités de Gestion des Projets (UGP), les services techniques, les bénéficiaires et la visite de certaines réalisations.

Disposant de ces éléments, nous pouvons dire que cette mission de Suivi-évaluation a été d'une importance capitale dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des investissements publics au Mali. Ainsi, elle a permis de faire le point de la situation d'exécution physique et financière des différents projets et programmes visités, d'apprécier la qualité des investissements réalisés sur le terrain et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances. En outre, les échanges menés avec les acteurs et certains bénéficiaires sur le terrain ont permis de proposer de solutions aux contraintes et difficultés signalées.

IV. ANNEXE: TDR



**DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT**



**TERMES DE REFERENCE DU PROGRAMME ANNUEL DE SUIVI –
EVALUATION DE 100 PROJETS ET PROGRAMMES
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS AU MALI POUR L'ANNEE 2019**

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I - 1 - Contexte

Le suivi trimestriel de l'exécution du BSI a été régi successivement par les Instructions N° 1/MP-MFC du 1^{er} Avril 1989 et N° 2/MP-MFC du 26 Janvier 1990. Ces dispositions s'étant avérées inefficaces, une nouvelle Instruction **N° 3/MP-MFC du 3 Septembre 1990** a été instituée pour mieux suivre l'exécution du BSI avec comme nouveauté la possibilité de sanctionner les gestionnaires de projets défaillants.

Toutefois, malgré des efforts considérables déployés, le processus de suivi-évaluation des investissements publics reste problématique.

L'« Etude sur l'amélioration des taux de décaissement des projet et programmes au Mali » indique dans ses conclusions :

- une faiblesse du suivi des projets et programmes (P/P) au niveau des ministères de tutelle,
- un manque de ressources humaines compétentes au niveau des CPS,
- des comités de pilotage chargés de la supervision des P/P dont la fonction se résume à des réunions périodiques.

Aussi, «**l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des Projets/Programmes d'Investissement Public assortie d'un Plan d'Action pour le Renforcement des Capacités** » réalisée en mars 2012, relève également quelques insuffisances du système de suivi-évaluation des projets et programmes :

- ◆ le suivi physique de l'état d'exécution technique des projets inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à de rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leurs missions ordinaires;
- ◆ le cadre de concertation semestriel (2 fois par an) sous l'autorité de la DNPD et qui regroupe les DAF et les CPS qui passe en revue l'exécution des projets sectoriels ainsi que l'état d'évolution des nouveaux projets dans leur cycle, n'est pas suffisamment développé;
- ◆ les problèmes récurrents liés aux outils sont surtout le mauvais remplissage des fiches BSI, le retard de transmission et les lenteurs dans les feedback;
- ◆ le suivi technique des programmes régionaux qui exige les visites de terrain au sein des projets en exécution sous l'égide du Conseil Régional avec la participation de la DRPSIAP, des DRS et des PTF n'est pas encore généralisé;
- ◆ l'utilisation de fiches de suivi-évaluation des projets/programmes n'est pas généralisée. Le rôle central que doit jouer le Conseil Régional dans le domaine notamment du suivi de la mise en œuvre des mesures et de la diffusion des résultats du suivi financier des projets régionaux reste à initier.

Aussi, les conclusions du séminaire sur le « Renouveau de la Planification » tenu à Ségou du 15 au 18 janvier 1996, font ressortir entre autres, la faiblesse du système de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes de développement. A cet égard, il a été recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation systématique des projets et programmes.

I – 2 – Justification

Le gouvernement du Mali cherche à accroître ses dépenses d'investissement dans le budget de l'Etat. Cette orientation de politique économique est particulièrement affirmée depuis les années 2010, dans le cadre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit avec le FMI.

Ainsi, des financements très importants sont consentis chaque année dans la mise en œuvre de projets, programmes ou politiques publiques de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La mise en œuvre de ces projets et programmes d'investissement public est en grande partie assurée par l'aide publique au développement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux, soit 80% environ du montant total des investissements.

A cet effet, les exigences d'efficacité et de transparence de l'action publique vis-à-vis des populations bénéficiaires et des partenaires techniques et financiers voudraient que chaque acteur, à quelque niveau que ce soit, soit redevable de ses agissements.

Le suivi-évaluation des politiques publiques et des projets/programmes doit être inscrit au centre de l'action publique afin de concrétiser et de rendre visibles les efforts du Gouvernement et impose aux acteurs impliqués dans la planification, la programmation et la gestion des investissements publics de répondre désormais à des questions telles que : nos politiques publiques apportent-elles les changements souhaités ? Nos programmes et projets produisent-ils les effets escomptés ? Quels types d'ajustements sont désirables pour améliorer leur performance ?

Fortement lié à la rationalisation de l'action publique, le suivi-évaluation vise à déterminer dans quelle mesure une politique publique, un programme ou un projet atteint les objectifs qui lui sont assignés et, surtout, dans quelle mesure les impacts escomptés auprès des publics cibles sont produits. Il fournit ainsi aux citoyens, aux parlementaires, aux autorités administratives et aux bailleurs de fonds, une appréciation neutre et objective, fondée sur des éléments probants, favorisant la transparence dans l'utilisation des ressources, aidant les administrateurs de programmes à gérer en fonction des résultats et favorisant l'amélioration continue des politiques, projets et programmes.

C'est dans ce cadre qu'à la suite de la mise en œuvre des deux (2) phases du Plan d'Action du Gouvernement pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques, phases (PAGAM/GFP), exécutées de 2006 à 2009 pour la phase I et de 2011 à 2015 pour la phase II, notre pays s'est inscrit dans une nouvelle vision de gestion des finances publiques sur la période 2017-2021 dénommée "**Plan de Réforme des Finances Publiques au Mali**" (PREM) qui offre l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre se traduit par des institutions, des ressources humaines, **des pratiques de gestion et des systèmes d'information** qui permettent au pays de s'aligner sur les normes et meilleures pratiques internationales, en particulier dans les différents domaines de la gestion budgétaire et du contrôle parlementaire et citoyen de l'action publique.

Ainsi, les activités programmées s'inscrivent dans l'effet stratégique n°2 intitulé " Conformément aux normes internationales, le budget de l'Etat reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique". Elles portent notamment sur **l'Extrant 2.1.3. "L'amélioration de la programmation et du suivi des investissements publics participe d'une qualité renforcée de la dépense publique"**.

II – OBJECTIF

L'objectif du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2019 de la Direction Nationale de la Planification du Développement est de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public inscrits au PTI 2019-2021 et au BSI 2019 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

Sur les 100 projets et programmes, cinquante (50) seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le chronogramme 2019 PREM.

III – RESULTATS ATTENDUS

A travers ce programme ambitieux des missions de suivi - évaluation des projets / programmes d'investissement, la Direction Nationale de la Planification du Développement vise les résultats suivants :

- l'état d'exécution physique et financier des projets /programmes visités est mieux connu ;
- les contraintes et goulots d'étranglements à la bonne marche des projets visités sont identifiés ;
- les recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

IV. PROGRAMME INDICATIF ET METHODOLOGIE DE DEROULEMENT DES MISSIONS

4.1.Prise de contact avec les CPS et UGP

- Envoi de documents : (1 semaine avant le départ de la mission) : **Chef de mission**

Les documents de missions seront envoyés une semaine avant la date de départ aux CPS, aux différents DRPSIAP pour leur information et aux porteurs de projets (UGP et services de tutelle) pour les dispositions pratiques à prendre en vue d'une meilleure organisation de la mission.

Les documents à envoyer sont :

- les TDR de la mission ;
 - une copie de l'ordre de mission ;
 - la liste des projets à visiter ;
 - la fiche de suivi des projets.
- Débriefing des membres des équipes pour les information utiles à communiquer, la situation des rôles et responsabilités de chaque membre, les résultats à atteindre et les dispositions à prendre pour un meilleur déroulement de la mission (**Chef de mission**).
 - Concertations entre l'équipe de mission, les CPS et les UGP : (les 2 premiers jours de la mission : **équipe de mission**)

Deux (2) jours seront consacrés aux concertations entre les différentes parties pour la planification des missions et les mesures pratiques à prendre à Bamako avant le départ des équipes.

4.2.Déroulement des missions : Equipe de mission

- Visite de courtoisie aux autorités administratives et politiques des différentes régions pour la présentation des équipes et des objectifs des missions ;
- La phase des travaux techniques entre l'équipe de mission et les UGP : l'accent sera mis sur les aspects suivants :
 - ✓ l'exécution physique et financière par composante des projets / programmes au 31/12/2018 ;
 - ✓ les prévisions, les réalisations physiques et financières à mi-parcours de l'année 2019 au moment du passage de la mission ;
 - ✓ le point sur l'utilisation de la contrepartie nationale ;
 - ✓ l'évolution du processus de passation des marchés sur financement intérieur et extérieur ;
 - ✓ le système de suivi - évaluation interne et externe mis en place pour le pilotage du projet / programme ;
 - ✓ la durée de l'exécution des projets et programmes dans le temps ;
 - ✓ les contraintes et goulots d'étranglement à la bonne marche du projet / programme ;
 - ✓ les propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes rencontrés (techniques, financiers, institutionnels....).

Pour ce faire, la documentation à demander comprend, entre autres :

- ✓ le document de projet, éventuellement les textes portant création et fonctionnement du projet;
 - ✓ l'aide mémoire ou le dernier rapport de suivi ou d'évaluation du projet / programme par le PT, ou le cas échéant, le rapport d'étape ou d'avancement ;
 - ✓ les justificatifs (documents des marchés passés dûment signés et cachetés conjointement par le Gestionnaire du projet / programme, le Directeur des Finances et du Matériel de tutelle et les Services financiers compétents : DGB, DNCF, DGMP/DSP, DNTCP...etc.) de l'utilisation des crédits budgétaires des trois derniers exercices 2016, 2017 et 2018 en s'assurant qu'elle est conforme à ce qui a été convenu, de commun accord, lors des différents arbitrages du PTI / BSI ;
 - ✓ la situation de décaissement annuelle depuis le démarrage du projet/programme jusqu'au moment du passage de la mission;
 - ✓ le tableau de bord ou le chronogramme des activités du projet / programme pour le reste de l'exercice budgétaire en cours;
 - ✓ le plan de passation des marchés N+1, le cas échéant.
- La phase de visite des réalisations et entretien éventuel avec les bénéficiaires ;
 - La phase de restitution et adoption des résultats avec les UGP avant de quitter

4.3.Phase finale de la mission : Equipe de mission

- La finalisation du rapport de mission : les équipes rédigeront un rapport au terme de leurs missions dont le contenu fera ressortir les éléments ci - après :
 - ✓ Déroulement de la mission ;

- ✓ Principaux enseignements tirés de la mission ;
 - ✓ Suggestions - Recommandations - Propositions de solutions ;
 - ✓ Annexes.
- Restitution des résultats à la DNPD;
 - Envoi du rapport final aux CPS;
 - Préparation et dépôt des pièces justificatives des frais de mission.

V – ECHANTILLON DES PROJETS/PROGRAMMES A VISITER

Plusieurs critères peuvent être utilisés pour la sélection des projets à évaluer (Département de tutelle, Région administrative de localisation, Secteur formel de planification, Envergure du projet et son état d'avancement...).

Toutefois, pour les présentes missions, le choix de l'échantillon de projets / programmes à visiter se fera sur la base de leur importance par rapport aux priorités et objectifs actuels du Gouvernement (lutte contre la pauvreté, services sociaux essentiels, bonne gouvernance, modernisation de l'Administration et décentralisation) d'une part, de l'insuffisance d'informations nécessaires pour leur programmation et l'établissement de leur bilan physique/financier et de leur localisation d'autre part.

VI – COMPOSITION DE LA MISSION DE SUIVI-EVALUATION

Les missions seront réalisées par des équipes réparties dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako.

En fonction de la localisation des réalisations physiques, les équipes peuvent se déployer sur les mêmes régions avec des projets/programmes différents.

Pour des problèmes d'insécurité, les projets et programmes des régions du Nord ne seront pas concernés en 2019.

Chaque équipe sera composée :

- **au niveau national**, des cadres de la Direction Nationale de la Planification du Développement, les Cellules de Planification et de Statistique et d'autres structures des Finances comme la DGDP et la Cellule de suivi des projets.
- **au niveau régional**, des représentants des Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP).

VII – MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

Afin de mener à bien les missions de suivi - évaluation et atteindre l'objectif fixé, les équipes seront dotées des moyens humains, matériels et financiers adéquats et suffisants pour assurer leur autonomie.

- **Moyens financiers** : imputation budgétaire : BUDGET NATIONAL
- **Durée** : la durée des missions est de 12 jours par équipe pour couvrir les projets à visiter sur les régions indiquées.